

DECISION N° 123-2022

Portant validation du devis de la société INMAC-WSTORE pour le stockage des sauvegardes du système d'information

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société Inmac-wstore en date du 06/09/2022 pour le stockage des sauvegardes de l'ensemble des serveurs des systèmes d'information.

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que la proposition de la société Inmac-wstore est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de Inmac-wstore pour le stockage des sauvegardes de l'ensemble des serveurs des systèmes d'information, d'un montant de 6327.02 € HT.